



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix  
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81  
www.ville-claix.fr

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 038-213801111-20260323-56DGS2026-AI

S<sup>2</sup>LO

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

### Portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Patrick ROUSSET 56 DGS 2026

NOMENCLATURE : 5.4

**OBJET : Délégation de fonction et de signature**

Le Maire de la commune de Claix,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal, sous sa surveillance et sa responsabilité,

**VU** la délibération du conseil municipal n°17/2026 en date du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints,

**VU** le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 21 mars 2026.

**CONSIDERANT** qu'il peut se produire la situation suivante : maire absent ou empêché,

**CONSIDERANT** les nombreuses tâches de l'administration communal et la nécessité d'y faire face,

**CONSIDERANT** que, pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation de fonction et de signature à Monsieur Patrick ROUSSET, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, en charge de l'urbanisme, l'habitat, les droits des sols et la politique foncière.

## **ARRÊTE**

**Article 1 :** A compter de la notification du présent arrêté, Monsieur Patrick ROUSSET, 2<sup>ème</sup> adjoint en charge de l'urbanisme, l'habitat, les droits des sols et la politique foncière, est amené à remplacer le Maire en cas d'empêchement ou d'absence, et dans le cadre de sa délégation pour intervenir dans les domaines suivants :

- Elaboration et mise en œuvre des politiques d'aménagement durable du territoire
- Cohérence territoriale communale
- Instruction et délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de certificats et de renseignements d'urbanisme
- Suivi des contentieux liés à l'urbanisme et procédures d'infractions aux règlements d'urbanisme
- Acquisition et cession foncière, mise en œuvre des actions foncières
- Réponse aux déclarations d'intention d'aliéner
- Suivi des questions de logement, du PLH, de l'habitat et des relations avec les bailleurs sociaux
- Application de la réglementation relative à la publicité
- Suivi des ERP
- Suivi du projet Cœur de ville, Cœur de Métropole
- Travaux, voirie, réseaux, bâtiments publics

Il exercera les fonctions suivantes : étude, suivi, et élaboration des dossiers, dans le cadre de sa délégation.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents, pièces administratives en lien avec sa délégation et son statut de 2<sup>ème</sup> adjoint, les correspondances courantes dans le champ de la délégation.

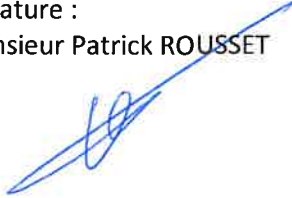
Monsieur Patrick ROUSSET est autorisé à ester en justice pour les dépôts de plainte, de mains courantes auprès de la Gendarmerie Nationale.

**Article 2 :** La signature par Monsieur Patrick ROUSSET des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du Maire ». Cette délégation prend effet de façon permanente à compter de sa notification et subsistera tant qu'elle n'est pas rapportée.

**Article 3 :** Le Maire, la Directrice Générale des services et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Commune de Claix, transmis à Madame la Préfète de l'Isère et notifié à l'intéressé.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Notifié le : 23 mars 2026  
Signature :  
Monsieur Patrick ROUSSET



Fait à Claix, le 23/03/2026  
Le Maire, **Christophe REVIL**



Date d'affichage: 23/03/2026  
Date de retrait: 23/05/2026